

Lyon, 19 mars 2018

## Feu vert des 59 maires de la Métropole de Lyon pour engager la concertation préalable aux travaux Horizon 2020 sur A6-A7.

C'est à l'unanimité des élus du Conseil de la Métropole de Lyon que les modalités de la concertation sur la requalification de l'A6/A7 ont été adoptées. Cette concertation aura lieu du 4 avril au 4 mai et deux réunions publiques se tiendront, le mercredi 11 avril à Lyon et le jeudi 12 avril à Limonest. Un dossier de concertation ainsi qu'un cahier destiné à recueillir les observations des citoyens seront mis à disposition dans les mairies de Dardilly, Limonest, Champagne-au-Mont d'Or, Ecully, Tassin-la-Demi-Lune, Lyon, La Mulatière, Oullins et Pierre-Bénite. Ce dossier pourra être consulté sur le site internet de la Métropole. Un espace numérique destiné à recueillir les observations du public sera mis à disposition sur le site internet de la Métropole à l'adresse :

[concertation.A6A7H2020@grandlyon.com](mailto:concertation.A6A7H2020@grandlyon.com)

Le projet de requalification A6/A7 Horizon 2020 a pour objectif de favoriser la multi-modalité en développant les transports en commun (bus express), les mobilités actives et en promouvant un usage différent de la voiture (covoiturage, auto-partage, véhicules électriques). C'est également une opportunité pour rétablir des liens entre les territoires et espaces urbains jusqu'alors séparés par l'autoroute.

Le projet de requalification de l'A6/A7 à l'horizon 2020 cherche à répondre à cette double ambition au travers de 5 objectifs :

- développer les transports en commun
- développer les modes doux
- expérimenter le covoiturage comme nouvelle offre de mobilité
- engager la requalification urbaine
- pacifier le trafic

Service Presse Métropole de Lyon :  
Régis Guillet – [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com)  
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94  
[www.grandlyon.com/presse](http://www.grandlyon.com/presse)



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon

**GRANDLYON**  
la métropole

Les études préliminaires ont permis de définir les orientations d'aménagement suivantes :

**Au nord** sur la partie située dans les communes de Dardilly, Limonest, Champagne-au-Mont d'Or, Écully, Tassin-la-Demi Lune, Lyon 9e :

- un site propre bus dans chaque sens entre l'échangeur de La Garde et celui du Perollier en lieu et place de l'actuelle bande d'arrêt d'urgence (BAU) afin de permettre la mise en service d'une ligne de bus express reliant La Garde à la gare de Vaise (métro),
- un parking relais multimodal sur le site de La Garde de l'ordre de 150 places à destination des usagers de la ligne de bus express, des covoitureurs et des cyclistes,
- un arrêt de "bus express" au niveau du lycée horticole de Dardilly, une voie dans chaque sens (voie de gauche) réservée au covoiturage (au moins deux personnes), véhicules électriques, taxis ou voitures de transport avec chauffeur (VTC) activée en heure de pointe du matin et du soir (expérimentation avec gestion dynamique des voies),
- 6 arrêts/déposes covoiturage spontanés (localisation à définir sur les communes Nord de la Métropole),
- des aménagements paysagers marquant un signal d'entrée au nord (sur le périmètre déclassé de l'A6) et la réduction de la largeur des voies sur la section nord (périmètre déclassé) afin d'accompagner la réduction de vitesse à 70 km/h sur l'axe déclassé et préfigurer sa requalification urbaine,
- la reprise du jalonnement pour l'orientation du trafic de transit,
- la valorisation de la desserte des communes et équipements de la Métropole.

**Au sud**, sur le territoire de Lyon 2°, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Irigny :

- une voie partagée "bus covoiturage" dans chaque sens sur la voie de gauche afin de permettre la mise en service d'une ligne de bus express reliant le parking-relais d'Yvours à la place Bellecour et favorisant la circulation rapide des véhicules en covoiturage (au moins deux personnes), véhicules électriques, taxis ou VTC transportant un client, activée en heure de pointe du matin et du soir (expérimentation avec gestion dynamique des voies),
- des équipements favorisant le covoiturage sur le pôle multimodal d'Yvours (Irigny),
- une liaison cyclable reliant Lyon (Perrache), La Mulatière, Oullins et Pierre Bénite via les quais Perrache/Pierre Sémar, l'avenue Jean Jaurès et le boulevard de l'Europe,
- 6 arrêts/déposes covoiturage spontanés (localisation à définir sur les communes sud de la Métropole) et 2 à 4 arrêts urbains à proximité d'une ligne forte de transports en commun (Perrache, Confluence, Valmy, etc.),

Service Presse Métropole de Lyon :  
Régis Guillet – [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com)  
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94  
[www.grandlyon.com/presse](http://www.grandlyon.com/presse)



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon

**GRANDLYON**  
la métropole

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- des aménagements paysagers marquant un signal d'entrée au sud (sur le périmètre déclassé de l'A7 et la réduction de la largeur des voies sur la section sud (périmètre déclassé) afin d'accompagner la réduction de vitesse à 70 km/h sur l'axe déclassé et préfigurer sa requalification urbaine,
- la reprise du jalonnement pour l'orientation du trafic de transit,
- la valorisation de la desserte des communes et équipements de la Métropole.
- l'aménagement d'un large trottoir entre la rue du Bélier et la rue Casimir Périer, la plantation d'un alignement d'arbres coté façade, l'aménagement cyclable du quai Perrache entre le cours Suchet et la rue Casimir Périer ainsi que la densification de l'aménagement paysager du terre-plein central séparant actuellement le quai Perrache de l'A7.

**Avec la requalification de l'A6/A7 à l'horizon 2020, la Métropole de Lyon souhaite ainsi poser la 1ère pierre de la transformation de cet axe autoroutier en boulevard urbain apaisé et paysager.**

Service Presse Métropole de Lyon :  
Régis Guillet – [rguillet@grandlyon.com](mailto:rguillet@grandlyon.com)  
04 26 99 37 52/06 98 51 59 94  
[www.grandlyon.com/presse](http://www.grandlyon.com/presse)



/legrandlyon



@grandlyon



#grandlyon

**GRANDLYON**  
la métropole